

Rapport de jury

Concours de recrutement de bibliothécaires assistants spécialisés de classe normale Session 2025

MINISTERE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTERE DE LA CULTURE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE
MINISTERE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

*Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche
Collège bibliothèques, documentation, livre et lecture publique*

**CONCOURS DE RECRUTEMENT
DE BIBLIOTHECAIRES ASSISTANTS SPECIALISES DE CLASSE NORMALE**

Fonction publique d'État Concours externe – Concours interne
Session 2025

Rapport du jury par

Hervé COLINMAIRE
Inspecteur général de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGÉSR) Collège
Bibliothèques, Documentation, Livre et Lecture publique (BD2L)
Président du jury

Odile GRANDET
Inspectrice générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche Collège
Bibliothèques, Documentation, Livre et Lecture publique (BD2L)
Vice-Présidente du jury

2025

SOMMAIRE

1.	Le cadre général	4
1.1.	Les textes réglementaires	4
1.2.	L'organisation administrative et le calendrier	6
1.3.	Les principales données chiffrées	7
1.4.	Les candidats	9
1.4.1.	<i>La répartition hommes/femmes</i>	<i>9</i>
1.4.2.	<i>La répartition par année de naissance</i>	<i>10</i>
1.4.3.	<i>La répartition par diplôme</i>	<i>12</i>
1.4.4.	<i>La répartition par profession</i>	<i>13</i>
1.4.5.	<i>La répartition par région</i>	<i>14</i>
1.5.	Le jury	15
2.	Les épreuves	16
2.1.	Statistiques générales	16
2.1.1.	<i>Concours externe</i>	<i>16</i>
2.1.2.	<i>Concours interne</i>	<i>17</i>
2.2.	L'épreuve écrite d'admissibilité des concours	17
2.2.1.	<i>Le cas pratique</i>	<i>17</i>
2.2.2.	<i>Les questions</i>	<i>20</i>
2.3.	L'épreuve d'admission	21
2.3.1.	<i>Concours externe</i>	<i>21</i>
2.3.2.	<i>Concours interne</i>	<i>24</i>
	Remerciements	29
	Annexe 1 : Épreuve écrite d'admissibilité du concours 2025 : note de cas pratique et questions	30
	Annexe 2 : Épreuve orale d'admission du concours externe 2025 : textes proposés aux candidats	45
	Annexe 3 : Composition du jury des concours externe et interne de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale, session 2025	47

1. Le cadre général

Les concours externe et interne de recrutement de bibliothécaires assistants spécialisés de classe normale ont été organisés en 2024 suivant les modalités fixées en 2011 et 2012.

1.1. Les textes réglementaires

Le statut des bibliothécaires assistants spécialisés a été fixé par le décret n° 2011-1140 du 21 septembre 2011. Les missions des bibliothécaires assistants spécialisés sont décrites à l'article 3 dans les termes suivants : *« Les bibliothécaires assistants spécialisés effectuent des tâches spécialisées dans le domaine du traitement et de la conservation des collections de toute nature ainsi que dans celui de leur gestion documentaire. Ils mettent les ressources documentaires à la disposition du public. Ils accueillent, renseignent et informent les usagers. Ils peuvent en outre être chargés de la gestion des magasins, des lieux accessibles au public et des matériels, notamment des matériels d'accès à l'information. Ils ont vocation à encadrer les personnels chargés du magasinage. Ils peuvent se voir confier des fonctions touchant à la sécurité des personnes, des locaux et des collections. »*

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024580517&dateTexte&categorieLien=id>

« Les bibliothécaires assistants spécialisés sont recrutés, nommés et gérés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur. Ils exercent principalement leurs missions dans les bibliothèques, services ou établissements publics relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur et, le cas échéant, dans d'autres départements ministériels ou leurs établissements publics. »

Les dispositions relatives au recrutement des bibliothécaires assistants spécialisés de classe normale sont précisées à l'article 5 du même décret qui prévoit deux modalités d'accès au corps :

- par voie de concours externe sur épreuves, ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau 4, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le [décret du 13 février 2007 susvisé](#) ;
- par voie de concours interne sur épreuves, ouvert aux fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'[article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986](#) portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé ;
- ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au troisième alinéa du 2° de l'article 19 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée, dans les conditions fixées par cet alinéa.

L'article 13 précise que les agents recrutés en application des 1° et 2° du I de l'article 5 et des 1° et 2° du I de l'article 9 du décret sont nommés par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur en qualité de stagiaire.

Ils accomplissent un stage d'une durée d'un an au cours duquel ils reçoivent une formation¹. L'organisation de la période de stage est fixée par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé de la fonction publique.

Quant aux modalités d'organisation, du programme et de la nature des épreuves du concours, elles sont consignées dans l'arrêté du 23 mai 2012 (JO du 14 juin 2012) :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000026021193>

Les deux concours, externe et interne, comportent une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission. Lors des épreuves écrites, une note inférieure ou égale à 5 sur 20 est éliminatoire.

L'annexe I de l'arrêté du 23 mai 2012 précise le programme des concours externe et interne :

1. Administration :

- *notions sur l'organisation de l'Etat et des collectivités territoriales ;*
- *notions sur les fonctions publiques : principes généraux, droits et obligations des fonctionnaires ;*
- *notions sur le fonctionnement des institutions européennes.*

2. Les documents :

- *notions sur les différents types de documents (manuscrits, documents imprimés et graphiques ; ressources audiovisuelles et électroniques) ;*
- *notions sur la production et la diffusion des documents (édition, imprimerie, librairie, bibliothèques).*

3. Les différents types de bibliothèques et services documentaires :

- *notions sur leurs missions et leur organisation ;*
- *l'offre de service des bibliothèques.*

4. Les publics des bibliothèques, leurs comportements et leurs attentes.

▪ **Épreuve écrite d'admissibilité (coefficient 2)**

Une épreuve de 4 heures en deux parties :

- *la première partie consiste en une épreuve de cas pratique avec une mise en situation, à partir d'un dossier de dix pages au maximum ;*
- *la seconde partie est constituée d'une série de 4 à 6 questions à réponse courte.*

▪ **Épreuve orale d'admission (coefficient 3)**

Pour le concours externe

Un entretien avec le jury, à partir d'un texte ne pouvant excéder deux pages, portant sur les bibliothèques, leur organisation, leur fonctionnement, les services offerts aux publics, devant permettre au jury d'apprécier les connaissances du candidat et ses aptitudes à exercer les fonctions

¹ L'agent a le statut de « stagiaire » pendant une durée d'un an au sein de l'établissement où il a été affecté. Le stage comprend une formation statutaire post-recrutement de 150 heures.

de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale.

Préparation : 25 minutes

Épreuve : 25 minutes dont 10 au plus pour la présentation du texte, 15 mn au moins pour l'entretien.

Le jury dispose, pour la conduite de l'entretien, d'une fiche individuelle de renseignement complétée par le candidat.

Pour le concours interne

Un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Épreuve : 25 minutes dont 5 mn au plus pour l'exposé.

Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ un exposé du candidat de son expérience professionnelle, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (non noté). Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les bibliothèques, leur organisation, leur fonctionnement, les services offerts aux publics.

1.2. L'organisation administrative et le calendrier

L'organisation administrative des concours est assurée par le bureau des concours des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, des bibliothèques et des ITRF (DGRH-D5) à la Direction Générale des Ressources Humaines du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, avec l'appui du Bureau des affaires générales (DGRH-D1).

Le jury de la session 2025 a été présidé par Hervé Colinmaire, assisté par Odile Grandet, vice-présidente, tous deux inspecteurs généraux à l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR).

Les épreuves écrites d'admissibilité se déroulent dans les centres académiques (métropole et outre-mer).

Tableau 1 : Calendrier d'organisation de la session 2025

Arrêtés d'ouverture des concours externe et interne	8 septembre 2024
Inscriptions aux concours	6 novembre 2024
Arrêté fixant le nombre de postes aux concours	27 janvier 2025
Arrêté de nomination du jury	4 décembre 2024
Epreuve écrite d'admissibilité	6 février 2025
Réunion des membres du jury	24 février 2025
Réunion d'admissibilité	25 mars 2025
Etude des dossiers RAEP	7 avril 2025
Epreuves orales d'admission	12-16 mai 2025
Publication des résultats sur Publinet	16 mai 2025

1.3. Les principales données chiffrées

Tableau 2 : Données chiffrées de la session 2025 (avec rappel 2024)

	Concours externe 2025	Concours externe 2024	Concours interne 2024	Concours interne 2024
Postes	19	12	13	8
Candidats inscrits	1105	1 363	364	369
Candidats présents aux épreuves écrites	566	715	249	253
Taux de participation : présents / inscrits	20,67 %	52,45 %	68,40 %	68,5 %
Candidats admissibles	117	58	63	28
Candidats présents aux épreuves orales	116	55	57	27
Candidats admis sur les listes principales	19	12	13	8
Candidats admis sur les listes complémentaire	19	9	20	9

Par rapport à la session 2024, le nombre de postes offerts en 2025 était en nette hausse de sept postes pour le concours externe et de cinq postes pour le concours interne.

En 2025, on observe une nouvelle diminution du nombre des inscrits pour le concours externe (moins 261 inscrits par rapport à la session précédente, soit – 19,14 %). Le concours interne enregistre une stabilité quasi parfaite du nombre d'inscrits par rapport à la session 2024.

Le nombre de candidats effectivement présents à l'épreuve écrite du concours est globalement stable. Le taux de participation au concours externe enregistre une baisse importante par rapport à la session précédente (- 149 inscrits, soit – 20,83 %), maintenant le taux de présence proche de la session précédente (51,22 % contre de 52,5 %) du fait de la baisse importante des inscrits. Le taux de présence au concours externe reste quasi identique à la session précédente (68,40 % contre 68,5 %). La participation aux deux épreuves s'établit donc à un peu plus de 50 % pour le concours externe et aux deux tiers des inscrits pour le concours interne, en ligne avec les observations des années précédentes.

Lors de l'épreuve d'admission, un certain nombre d'admissibles ont été écartés (fiche de renseignements ou dossier RAEP manquants) ou ne se sont pas présentés à l'épreuve orale : un pour le concours externe, six pour le concours interne (dont cinq candidats absents).

Comme lors des précédentes sessions, le jury a pu établir des listes complémentaires pour chacun des deux concours de la session 2025, répondant ainsi à la demande de la DGRH de procéder à l'établissement d'une liste complémentaire importante. Toutefois, la moyenne des candidats auditionnés n'a pas permis d'aller au-delà de l'inscription de 19 candidats (soit 100 % de la liste principale) pour le concours externe. Les auditions du concours interne ont permis d'inscrire 20 candidats (soit 154 % de la liste principale) sur la liste complémentaire.

Tableau 3 : Taux de réussite 2015-2025 (lauréats de la liste principale /candidats présents à l'épreuve écrite)

Année du concours	Concours externe		Concours interne	
2025	3,35 %	19	5,22 %	13
2024	1,67 %	12	3,16 %	8
2023	3,17 %	19	4,26 %	13
2022	2,38 %	15	3,58 %	10
2021	2,40 %	18	4,35 %	12
2020	1,13 %	9	1,79 %	6
2019	1,32 %	11	2,86 %	9

2018	2.15 %	21	5.86 %	19
2017	2.26 %	24	6.14 %	23
2016	1.39 %	18	4.22%	17
2015	1.09 %	15	3.65 %	13

Au cours des sessions des neuf années précédentes, le taux de réussite (candidats admis sur liste principale par rapport aux candidats présents) était de l'ordre de 1 à 3,3 %, pour le concours externe, de 3 à 6 % pour l'interne. La session 2025 marque une rupture nette avec des taux de réussite en hausse sensible pour les deux épreuves. Cela s'explique par le double effet de la baisse drastique du nombre de candidats présents au concours externe doublée d'un nombre de poste très supérieur d'une session à l'autre. En dépit de ce double effet, avec 1 poste pour 29 candidats présents à l'épreuve écrite pour le concours externe et 1 poste pour 19 candidats pour le concours interne, la session 2025 du concours de BIBAS de classe normale garde une très forte sélectivité.

1.4. Les candidats

Le jury appelle l'attention des lecteurs du présent rapport sur le fait que, s'agissant d'un nombre aussi réduit de candidats, les constats statistiques sont peu significatifs.

1.4.1. La répartition hommes/femmes

Tableau 4 : Répartition hommes/femmes (concours externe 2025)

Sexe	Nb. Inscrits	Nb. Présents	Nb. Admissibles	Nb. Présents	Nb. Admis
FEMME	793	397	93	92	17
HOMME	312	169	24	24	2
TOTAUX	1105	566	117	116	19

Tableau 5 : Répartition hommes/femmes (concours interne 2025)

Sexe	Inscrits	Nb.présents	Admissibles	Nb. Présents	Admis
FEMME	253	166	49	45	11
HOMME	111	83	14	12	2
TOTAUX	364	249	63	57	13

Les femmes sont très largement majoritaires à se présenter à ce concours et à le réussir. Pour le concours externe, elles représentent : 71,76 % des inscrits, 79,48 % des admissibles 89,47 % des lauréats.

Pour le concours interne, elles représentaient en 2025 : 69,50 % des candidats inscrits, 77,77 % des admissibles et 84,61 % des lauréates (100 % en 2024).

1.4.2. La répartition par année de naissance

Pour le concours externe 2025, la moyenne d'âge des inscrits est de 33 ans et l'âge moyen des admis est de 31,8 ans.

Tableau 6 : Répartition par année de naissance (concours externe 2025)

Année de naissance	Nb. Inscrits	Nb. Présents	Nb. Admissibles	Admis
1958	1	0	0	0
1963	1	0	0	0
1964	3	0	0	0
1965	4	1	1	0
1966	1	0	0	0
1967	1	0	0	0
1968	3	2	0	0
1969	8	3	0	0
1970	7	2	0	0
1971	15	7	3	1
1972	14	4	0	0
1973	12	4	1	0
1974	7	5	0	0
1975	9	3	1	1
1976	22	9	0	0
1977	13	2	2	0
1978	13	5	0	0
1979	17	7	5	0
1980	10	1	0	0
1981	11	2	0	0
1982	18	10	4	1
1983	20	9	1	0
1984	21	9	0	0
1985	18	4	3	1
1986	23	7	1	0
1987	19	9	3	0
1988	23	9	1	0
1989	27	13	2	1
1990	23	15	2	0
1991	33	19	2	0
1992	49	26	7	0
1993	27	12	2	0
1994	45	31	6	1
1995	59	36	8	2
1996	59	28	4	0
1997	71	43	11	2
1998	86	53	12	3
1999	85	51	15	3
2000	91	52	11	3

2001	54	24	4	0
2002	34	18	2	0
2003	31	19	3	0
2004	11	10	0	0
2005	6	2	0	0
TOTAUX	1105	566	117	19
Moyenne d'âge	33,0	31,5	31,8	31,8

La moyenne d'âge des lauréats du concours externe était de 31,8 ans pour la session 2025 contre 31,5 ans pour la session précédente. Pour le concours interne, vingt-deux ans séparaient le candidat le plus âgé, né en 1974, du plus jeune, né en 1996. La répartition des lauréats par grandes tranches d'âge est relativement équilibrée : 5 admis de plus de 40 ans et 8 admis de moins de 40 ans. Le candidat admis le plus âgé a 51 ans (année de naissance : 1974) et le plus jeune a 29 ans (année de naissance : 1996). L'âge moyen des admis sur la liste principale est de 38,3 ans.

Tableau 7 : Répartition par année de naissance (concours interne 2025)

Année de naissance	Inscrits	Présents ttes Epr.	Admissibles	Nb. Admis
1962	1	1	1	0
1964	5	3	1	0
1965	2	2	0	0
1966	4	3	0	0
1967	4	2	0	0
1968	6	4	0	0
1969	11	7	0	0
1970	8	5	0	0
1971	20	13	2	0
1972	10	7	2	0
1973	15	9	0	0
1974	12	6	1	1
1975	9	5	0	0
1976	11	7	2	0
1977	11	9	0	0
1978	16	9	2	2
1979	6	2	1	0
1980	13	9	1	0
1981	7	6	1	0
1982	15	12	2	0
1983	13	7	1	1
1984	9	7	1	1
1985	3	3	2	0
1986	19	14	5	2
1987	11	7	2	0
1988	14	10	4	1

1989	14	11	5	0
1990	13	7	3	0
1991	17	12	5	0
1992	20	15	7	1
1993	12	11	2	1
1994	9	5	2	1
1995	11	7	3	1
1996	7	7	3	1
1997	3	2	1	0
1998	2	2	1	0
1999	1	1	0	0
TOTAUX	364	249	63	13
Moyenne d'âge	43,2	42,6	38,5	38,3

1.4.3. La répartition par diplôme

Tableau 8 : Répartition par diplôme ou titre (concours externe 2025)

Libellé Titre ou diplôme requis	Nb admissibles / convocables	Nb. présents	Nb. admis
Dispense accordée au titre de : Parent de 3 enfants	1	1	0
Doctorat	4	4	1
Master	79	78	16
Maîtrise	1	1	0
Licence	19	19	1
BUT	2	2	0
DEUST	1	1	0
DEUG,BTS,DUT	3	3	1
Bac Technologique/Professionnel	1	1	0
Bac général	3	3	0
Diplôme classe niveau 6	2	2	0
Diplôme classe niveau 5	1	1	0
TOTAUX	117	116	19

Le profil des lauréats de la liste principale du concours externe sont tous titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, le plus généralement d'un master.

Tableau 9 : Répartition par diplôme ou titre (concours interne 2025)

Titre	Nb. Admissibles	Nb. Présents	Nb. Admis
Master	28	25	5
Maîtrise	5	5	1
Licence	15	14	6
DEUG,BTS,DUT	6	5	0
Bac Technologique/Professionnel	1	1	0
Bac général	7	6	1
Diplôme classe niveau 7	1	1	0
	63	57	13

S'agissant du concours interne, 12 sur 13 des admis de la liste principale possèdent un master ou une licence ; un seul est titulaire d'un bac général.

1.4.4. La répartition par profession

Tableau 10 : Répartition par profession ou statut (concours externe 2025)

Profession	Nb admissibles	Nb. présents	Nb. admis
Etudiant	10	10	1
Enseignant titulaire MEN	3	3	0
Agent fonction publique d'Etat, autres min	1	1	0
Agent fonction publique territoriale	4	4	0
Hors fonction publique/sans emploi	25	25	2
Personnel B.I.A.T.S.S	5	5	0
Magasinier des bibliothèques	17	17	4
Contractuel MEN	2	2	0
Contractuel MESR	50	49	12
TOTAL	117	116	19

Tableau 11 : Répartition par profession ou statut (concours interne 2025)

Profession	Nb. Admissibles	Nb. Présents	Nb. Admis
Enseignant titulaire MEN	2	1	0
Agent fonction publique d'Etat autres ministères	2	2	1
Agent fonction publique territoriale	1	1	1
Agent fonction publique hospitalière	1	1	0
Personnel B.I.A.T.S.S	3	3	0
Assistant de conservation	1	1	0
Magasinier des bibliothèques	42	39	9
Contractuel MESR	11	9	2
TOTAL	63	57	13

Les contractuels du MESR, en général employés dans les bibliothèques universitaires, forment le deuxième groupe des lauréats : 22 admissibles et 5 admis au concours externe ; 42 admissibles et 9 admis au concours interne.

1.4.5. La répartition par région

Tableau 12 : Répartition par région / académie (concours externe 2025)

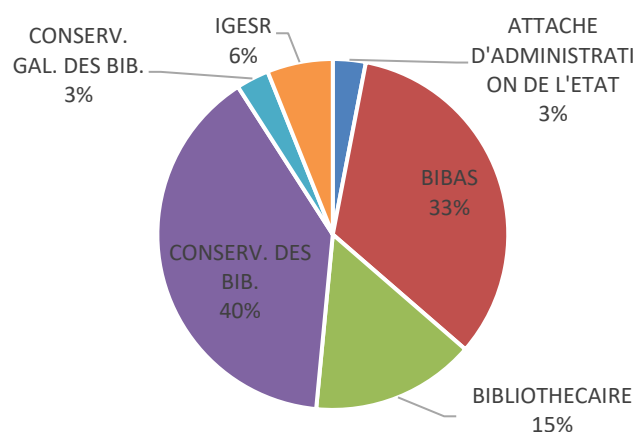
Libellé académie	Nb. admissibles / convocables	Nb. présents	Nb. admis
Académie d'Aix-Marseille	4	4	3
Académie de Besançon	1	1	0
Académie de Bordeaux	4	4	0
Académie de Clermont-Ferrand	1	1	0
Académie de Dijon	1	1	0
Académie de Grenoble	5	5	1
Académie de Lyon	4	4	1
Académie de Montpellier	12	12	4
Académie de Nancy-Metz	6	6	2
Académie de Poitiers	2	2	1
Académie de Rennes	2	2	0
Académie de Strasbourg	7	7	0
Académie de Toulouse	4	4	0
Académie de Nantes	3	3	0
Académie d'Orléans-Tours	1	1	0
Académie de Reims	2	2	0
Académie d'Amiens	9	9	2
Académie de Nice	1	1	0
Académie de Normandie	4	4	0
SIEC - Académies de Créteil Paris Versailles	44	43	5
TOTAUX	117	116	19

Tableau 13 : Répartition par région (concours interne 2024)

Académie	Nb. Admissibles	Nb. Présents	Nb. Admis
Académie d'Aix-Marseille	2	1	0
Académie de Clermont-Ferrand	2	2	0
Académie de Dijon	4	4	0
Académie de Grenoble	2	2	0
Académie de Lyon	2	2	1
Académie de Montpellier	4	4	1
Académie de Nancy-Metz	4	2	0
Académie de Rennes	2	2	1
Académie de Strasbourg	5	5	1
Académie de Nantes	4	3	2
Académie de Reims	1	1	0
Académie d'Amiens	3	3	1
Académie de Limoges	1	1	1
Académie de Nice	3	3	0
Académie de La Réunion	2	2	1
Académie de Normandie	2	2	1
SIEC - Académies de Créteil Paris Versailles	20	18	3
TOTAL	63	57	13

1.5. Le jury

Le jury a été nommé par l'arrêté du 4 décembre 2024. Il était composé de 33 membres (19 femmes soit 58 %, 14 hommes soit 42 %), répartis entre les corps suivants : inspecteurs généraux (2), conservateurs généraux (1), conservateurs (13), bibliothécaires (5), attachée d'administration de l'État (1) et bibliothécaires assistants spécialisés (11) exerçant dans différents types de bibliothèques ou institutions : SCD des universités, bibliothèques de grands établissements de l'enseignement supérieur, Bibliothèque nationale de France, Bibliothèque publique d'information, services du premier ministre (centre de documentation), IGÉSR.



Les membres du jury provenaient de 10 académies différentes.

Tableau 14 : provenance des membres du jury 2025 (par académie)

BORDEAUX	1
CRETEIL	3
DIJON	1
LA REUNION	1
LILLE	3
MONTPELLIER	1
NORMANDIE	1
PARIS	16
POITIERS	2
VERSAILLES	4
TOTAL	33

La préparation et la coordination des épreuves écrites et orales ainsi que le suivi général de l'organisation du concours ont été assurés par le président et la vice-présidente avec le concours d'un directoire formé de deux professionnels des bibliothèques (un conservateur général des bibliothèques, et une bibliothécaire assistante spécialisée de classe exceptionnelle).

Pour l'épreuve écrite d'admissibilité, le jury était réparti entre 23 correcteurs pour le concours externe et 8 correcteurs pour l'interne, dans le respect de la parité H/F et des corps. Le jury des épreuves orales d'admission était composé de neuf membres titulaires et d'un suppléant. Les commissions d'oral étaient composées de trois personnes : deux commissions ont auditionné les candidats pour le concours externe et une commission pour le concours interne.

2. Les épreuves

2.1. Statistiques générales

Tableau 15 : Statistiques générales 2025

	Concours externe	Concours interne
Candidats présents aux épreuves écrites	566	249
Moyenne de l'épreuve des présents (sur 20)	8,19	9,06
Moyenne des candidats admissibles	13,93	13,68
Barre d'admissibilité	12	12
Candidats admissibles	117	63
Candidats présents aux épreuves orales	116	57
Moyenne des présents (épreuve orale)	11,53	13,92
Moyenne des admis sur LP (épreuve orale)	16,46	18,12
Moyenne des admis sur LC (épreuve orale)	13,97	15,31
Nombre de postes offerts aux concours	19	13
Candidats admis sur liste principale	19	13
Moyenne générale des candidats admis sur liste principale	15,86	16,65
Barre d'admission LP	14,90	16,10
Candidats inscrits sur liste complémentaire	19	20
Moyenne des candidats inscrits sur liste complémentaire	14,12	14,53
Barre d'admission LC	13,60	13,25

2.1.1. Concours externe

566 candidats ont composé au concours externe sur 1 105 inscrits, soit 51,22 %. Ce taux de présence est sensiblement meilleur que lors de la session 2024 (42,8 % seulement), mais le nombre d'inscrits, comme de présents, est lui nettement en recul par rapport à cette même session (respectivement 1671, soit - 33,87 % et 715, soit - 20,83 %). Six copies ont été éliminées (4 copies blanches et 2 ruptures d'anonymat).

Hors copies blanches, l'éventail des notes de l'épreuve écrite est compris entre 0,75 et 16,75. La moyenne des présents à l'écrit, non éliminés, a été de 8,18 sur 20. La moyenne des candidats admissibles a été de 13,93 sur 20 (16,19 en 2024).

La barre d'admissibilité fixée à 12 a permis de déclarer admissibles 117 candidats (58 en 2024).

2.1.2. Concours interne

Pour la session 2025, 249 candidats étaient présents à l'épreuve écrite sur 364 inscrits, soit 68,4 %, en ligne avec les données de la session 2024. Deux copies ont été écartées pour cause de copie blanche ou de rupture d'anonymat.

Hors copies blanches, l'éventail des notes de l'épreuve écrite va de 5 à 16,75. La moyenne des présents à l'épreuve est de 9,06 sur 20.

La moyenne des candidats admissibles a été de 15,06 sur 20 (15,45 en 2023).

La barre d'admissibilité ayant été fixée à 12 comme pour le concours interne, ce sont 63 candidats qui ont été déclarés admissibles (28 en 2024).

2.2. L'épreuve écrite d'admissibilité des concours

Les candidats du concours externe et du concours interne ont composé sur le même sujet. Le sujet est élaboré à partir de l'annexe I de l'arrêté du 23 mai 2012 fixant les modalités d'organisation, le programme et la nature des épreuves des concours de recrutement dans le grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale.

L'épreuve unique, notée sur 20, se compose de deux parties : un cas pratique et des questions en relation avec le programme du concours. L'épreuve de la session 2024 comportait quatre questions.

Un malus allant jusqu'à moins deux points pouvait être appliqué dans le cas où la récurrence des fautes de syntaxe, de grammaire ou d'orthographe devenait excessive au point de gêner la compréhension ou lorsque la présentation - ajouts, ratures, gommages – entravait outre mesure la lisibilité.

Une sélection des meilleures copies de la session est disponible sur le site du ministère.

Les recommandations énoncées ci-après rejoignent, pour une large part, les remarques générales formulées dans les rapports de jury des sessions précédentes.

2.2.1. Le cas pratique

La première partie de l'épreuve écrite consiste en un cas pratique comportant une mise en situation à laquelle un bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale peut être confronté. L'exercice prend la forme d'une note destinée à un supérieur hiérarchique. Le sujet fait appel à des connaissances théoriques et demande une réponse concrète dans le cadre de la situation fictive à traiter. Une lecture attentive du libellé du sujet et du dossier permet de saisir la nature de la demande et les consignes à respecter et de retirer les informations qui orientent la manière de répondre au mieux, sur le fond comme sur la forme.

Le sujet de la session 2025 portait sur la participation, pour la première fois, d'une bibliothèque universitaire à la Nuit de lecture, événement pour lequel il convenait de présenter des propositions en termes de contenu et de modalités d'organisation, assorties d'un calendrier de mise en œuvre de l'opération.

Les cinq documents constituant le dossier réunissaient des éléments théoriques et des exemples de réalisations au sein de bibliothèques ou d'autres partenaires culturels, fournissant aux candidats une matière suffisante pour appréhender le sujet et le traiter dans ses multiples dimensions :

- Document 1 : Organigramme de l'Université Y
- Document 2 : Action culturelle en bibliothèque universitaire : irriguer un réseau, conforter un

positionnement. Dossier BBF 2024-1

- *Document 3 : La nuit de la lecture ce samedi au musée pour éveiller toutes les curiosités. Midi libre, 19 janvier 2024*
- *Document 4 : A Saint-Martin-de-Fontenay, le public invité à créer un spectacle. Ouest France, 26 novembre 2023*
- *Document 5 : Présentation des Nuits de la lecture. Centre national du livre, 2024*

Sur la forme, on rappellera que la note est rédigée et se présente comme un développement structuré, dont le plan est annoncé et aboutit à une conclusion. On attend des candidats qu'ils posent, de manière concise, une analyse du sujet (problématique, enjeux et contexte de la question qui appelle une réflexion de portée générale et des connaissances) et la définition d'objectifs. La note doit être resituée dans son contexte. Le candidat définit ensuite une problématique montrant qu'il a identifié les enjeux sous-jacents (mission d'animation culturelle de l'université et rôle de la bibliothèque dans la conduite de cette mission, ouverture de l'université vers partenaires locaux, etc.).

Le tableau récapitulatif doit être cohérent avec la note et permettre au correcteur d'apprécier les capacités de synthèse du candidat : il reprend les actions principales, situe les acteurs, met en avant les différentes phases du projet dans un calendrier réaliste.

La maîtrise de la méthodologie de la note, notamment dans ses aspects formels, est l'un des attendus de l'épreuve : datation et localisation, libellé de suscription, mention d'un objet, d'éventuelles pièces jointes (ici, un tableau récapitulatif des différentes étapes ainsi que de la responsabilité du rédacteur). Pour autant, le candidat doit se garder de donner des éléments qui permettraient d'identifier une bibliothèque en particulier, ce qui peut constituer une rupture d'anonymat. La datation peut, sans problème, être celle du jour de la composition, la localisation pouvait se formuler de la manière suivante « Bibliothèque universitaire de X » ou « SCD de l'université de Y » sans plus de précision.

À quelques exceptions près, les candidats ont bien intégré la présentation formelle de la note. Aucune rupture d'anonymat² n'a été relevée lors de cette session. Les candidats ont donc bien intégré que, conformément au principe d'anonymat, la copie dans son ensemble ne doit comporter aucun signe distinctif pouvant indiquer la provenance, tel que nom (même manifestement fictif), signature, origine, etc. En revanche, les exemples venant en illustration peuvent mentionner des bibliothèques particulières ou les candidats peuvent faire référence à des personnalités connues pour appuyer leur démonstration.

Le jury souligne l'importance d'une lecture scrupuleuse du sujet et l'importance accordée à une expression correcte, à l'orthographe et à la syntaxe maîtrisées, en instaurant un malus pouvant aller jusqu'à deux points en cas de problèmes sérieux en la matière relevés sur l'ensemble de la copie.

Dans le traitement de la note, il s'agissait d'articuler quelques connaissances théoriques sur la notion d'élargissement des fonctions de la bibliothèque au-delà du lieu de l'étude et la capacité de monter un projet dans ses aspects pratiques (composer une équipe « projet », identifier les besoins, choix de scénarii, faisabilité, moyens humains, financiers et matériels à mobiliser, calendrier, communication, ressources extérieures et partenariats, bilan de l'action...).

² Le fait de mentionner un lieu géographique, un nom d'établissement ou de personne entre dans la catégorie des « signes distinctifs », y compris lorsque les noms sont manifestement inventés.

Dans la définition du contexte, la copie devait mettre en avant qu'il s'agissait d'un événement organisé pour la première fois. Dès lors, il convenait de mobiliser les étudiants, éventuellement à travers des responsables de formation (par exemple : master littérature jeunesse, master médiation culturelle...), de mobiliser les services de l'action culturelle et de la communication, de procéder à un réaménagement éventuel d'un espace pour accueillir la manifestation ou de choisir un autre espace (contraintes spécifiques à intégrer dans ce cas, par exemple stand éphémère), d'intégrer des éléments spécifiques de sûreté (accès de nuit ou en soirée, ouverture à un public habituellement non autorisé...).

La note devait montrer que la multiplicité des acteurs restait un élément central du sujet. Beaucoup de services doivent être impliqués, voire convaincus de la démarche. Toute bonne copie devait faire apparaître cette nécessité de penser au-delà des acteurs du SCD : services techniques de l'université ; logistique, sécurité, gestion des prestataires extérieurs - par exemple traiteur ; service juridique pour les éventuelles questions d'assurance et sur les dispositions particulières à prendre ; agents mobilisés sur un temps différent du temps de travail habituel ; service communication du SCD et de l'université ; éventuels partenaires extérieurs (bibliothèque ou médiathèque municipale, associations, éventuellement les écoles, les collèges...) ; financeurs : SCD, budget rectificatif, CVEC... ; la direction pour la validation du projet.

La note devait également détailler les besoins exprimés pouvant provenir de différents canaux : évocation des objectifs et attentes de l'université mandant le SCD, observation des expériences des autres SCD, médiathèques publiques et actions menées par les communes et agglomérations, musées ou associations..., enquête auprès des étudiants envisageable (en tenant compte des contraintes logistiques et temporelles d'une telle opération).

La communication revêtait un aspect très important car intervenant à la fois en amont du projet (convaincre les agents du SCD, comprendre les attentes de l'université...), pendant le projet (perturbations induites) et pour préparer une future édition. En communication interne, il convenait de prendre en compte la réticence possible de certains collègues face à cette nouvelle action. La communication externe à destination des autres services de l'université et d'éventuels partenaires extérieurs pouvait se déployer sur les réseaux en ligne du SCD ainsi que par campagne d'affichages. Une réflexion portée par le candidat sur le choix d'un réseau social plutôt qu'un autre pouvait être pertinente.

En matière de conduite du projet, le candidat devait réfléchir aux différents aspects suivants : constitution d'un groupe de travail ad hoc, création de scénarios à partir des attentes de l'université et des besoins recueillis, validation d'un scénario : processus, adhésion de l'ensemble du personnel, soutien de l'Université, aménagements à prévoir : par les services de l'Université, éventuellement par des prestataires (stand éphémère, café voire buffet, gardiennage supplémentaire...), coordination des travaux éventuels (mise en place d'une scénographie...), financements sollicités, dispositions réglementaires particulières pour l'événement.

La note devait enfin évoquer le bilan et l'évaluation de l'opération en vue de faire des propositions pour l'année suivante en posant différentes hypothèses : renouvellement à l'identique, développement d'actions pédagogiques avec les enseignants-chercheurs et les étudiants, ajustements éventuels à prévoir : durée, contenu, fluidification des accès pour les extérieurs...

Le sujet a généralement été bien compris, certains candidats alignant beaucoup de propositions sans toujours être en capacité de dégager d'idées directrices ni même de méthode pratique. La notion de management de projet notamment n'a pas toujours été exploitée par les candidats.

L'un des travers observés est le traitement du sujet comme une note de synthèse des différents documents du dossier et non comme une note pratique à caractère opérationnel. Les documents sont

présents pour alimenter la réflexion du candidat qui en tire parti pour sa rédaction - en évitant la paraphrase. Il est attendu des candidats que leur exposé s'appuie sur leurs connaissances complétées par l'éclairage ou les idées des documents du dossier en trouvant la bonne articulation et en travaillant les enjeux comme les arguments.

Quelques écueils majeurs n'ont pas été évités :

- *L'absence de prise en compte du collectif (réticence des collègues, validation hiérarchique, apport de l'université) ;*
- *L'oubli de la question du budget ;*
- *L'irréalisme des délais (un quart des candidats a une approche réaliste).*

Comme souvent, l'implication des acteurs internes et externes au service a été insuffisamment traitée. Un tel projet s'appuie sur différents services du SCD ainsi que sur la consultation ou la participation d'autres services de l'université (par exemple, le service communication de l'université, Vie étudiante, etc.). Le positionnement et le rôle du Bibas chargé du projet au sein du groupe de travail et de l'équipe sont rarement maîtrisés jusqu'au bout.

Le tableau n'est pas toujours bien exploité : soit il est redondant, soit il met en évidence un manque de réalisme dans les délais (souvent trop courts) et le nombre et la qualité des acteurs impliqués.

L'exercice ne semble pas toujours compris. On redira ici l'importance de la cohérence entre le tableau synthétique et la note : les acteurs du projet sont souvent notés dans le tableau alors qu'ils n'ont pas été cités précédemment. De même, la phase de validation du projet apparaît souvent *in extremis* dans le tableau. Certaines des copies avaient fait l'impasse sur le tableau, ce qui revient à perdre des points d'office.

Les meilleures copies ont fait apparaître la dimension de management de projet et mis en valeur leur connaissance des organisations tout en soulignant le rayonnement du SCD au sein de l'université et son positionnement naturel dans un écosystème culturel plus large que celle-ci.

Le jury appelle l'attention des candidats sur l'importance de la conclusion de la note, qui constitue un attendu à part entière et qui se trouve valorisé par un nombre de points associés.

L'épreuve permet d'évaluer la manière dont les candidats se projettent dans leurs futures fonctions, leurs capacités de synthèse, de structuration des propos et de gestion de projet. Exercice rédactionnel et de présentation des idées, la note administrative se fonde sur des pratiques que les bibliothécaires assistants spécialisés, cadres de catégorie B, seront appelés à utiliser dans leur métier de bibliothécaire.

2.2.2. Les questions

Cette partie de l'épreuve était constituée de cinq questions, chacune dotée d'un nombre de points variable selon la complexité et le développement attendus de la réponse (à compter de cette année, le formulaire de réponse ne comprend plus de matérialisation du nombre de lignes attendues mais comporte une indication de la longueur maximale de la réponse, une bonne lecture des consignes par les candidats étant attendue par le jury).

L'ensemble de la réponse engage le candidat. Tous les éléments sont appréciés par le correcteur : ce qui est faux, incorrect ou non adapté (hors sujet) est sanctionné. Les candidats veilleront à la concision

de la formulation sur ces questions précises.

Les questions de cours portaient sur les positions du fonctionnaire et la définition d'un EPST pour la partie administrative et les bibliographies nationales, les données de la recherche et le plan de sauvegarde pour la partie bibliothéconomique. Les sigles présents dans le libellé de la question doivent être développés. Leur méconnaissance est difficilement acceptable pour des candidats internes. Pour de nombreux candidats, si les questions ont été assez bien comprises, les réponses sont souvent apparues mal formulées ou incomplètes.

En conclusion, le questionnaire se révèle discriminant pour l'admissibilité. D'une façon générale, le jury déplore que cette partie de l'épreuve soit négligée par un nombre significatif de candidats qui concentrent leurs efforts, faute de temps sans doute, sur la première partie de l'épreuve. Il rappelle que les questions qui sont fondées sur le programme du concours doivent permettre aux candidats bien préparés d'obtenir un nombre important de points dans la totalité de l'épreuve.

Cette partie de l'épreuve écrite fait la différence entre les candidats et s'avère importante dans la mesure où elle prépare à l'épreuve orale d'entretien avec le jury.

2.3. L'épreuve d'admission

2.3.1. Concours externe

L'épreuve se déroule en deux temps : une présentation (qui ne doit pas excéder dix minutes) par le candidat de la problématique du texte et des commentaires qu'elle appelle, puis durant quinze minutes, les réponses aux questions du jury suivies ou entrecoupées d'une ou plusieurs mises en situations professionnelles.

L'entretien avec le jury débute à partir d'un texte ne pouvant excéder deux pages, portant sur les bibliothèques, leur organisation, leur fonctionnement, les services offerts aux publics... L'épreuve doit permettre au jury d'apprécier les connaissances acquises par le candidat et ses aptitudes à exercer les fonctions d'un bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale.

Le jury a utilisé des textes et articles publiés dans des revues professionnelles, dans la presse généraliste ou dans des blogs. La liste des textes figure en annexe 2.

Durant l'entretien, le jury est en possession de la fiche individuelle de renseignements fournie par le candidat dans laquelle sont mentionnés sa formation et son parcours. Cette fiche oriente la première partie de la discussion.

- *Le commentaire de texte*

Les textes portaient sur des sujets d'actualité majoritairement choisis dans la presse généraliste ou spécialisée dont le jury conseille aux candidats une lecture régulière en amont de la présentation au concours afin de parfaire leur connaissance des enjeux liés l'économie de l'information, l'intelligence artificielle ou la prise en compte des enjeux environnementaux pour ne citer que les sujets les plus marquants évoqués dans les 28 textes proposés pour l'épreuve de commentaire.

Dans sa présentation, le candidat est invité à mettre en avant la problématique du texte et les idées principales qui y sont développées et à les discuter sur un mode classique : bâtir une argumentation, éclairer son exposé de ses propres commentaires et mobiliser des exemples. Les textes sont choisis

pour susciter une réaction, appeler un commentaire, voire créer un débat dans lequel il n'est pas interdit de prendre position avec ses arguments. Les apports extérieurs au texte - rappels historiques, relations avec d'autres sujets puisés dans l'actualité, passerelles vers d'autres environnements documentaires, et les exemples venant en éclairage (sans effet d'accumulation) - renforcent l'analyse du candidat et témoignent de sa capacité à prendre du recul. Certains candidats ont été particulièrement intéressants et efficaces dans leur commentaire de texte, en annonçant, puis en suivant, un plan clair et organisé nourri d'exemples pertinents.

Le jury s'est étonné d'une fréquente médiocrité du commentaire de texte, qui souffre d'un manque de maîtrise technique alors qu'il semble être un exercice préparé. Une part importante des candidats éprouve des difficultés à problématiser le texte, à apporter un contenu personnel et n'échappe pas à l'écueil de la paraphrase. Le commentaire se réduit souvent à un assemblage de connaissances juxtaposées à partir de la thématique du texte, voire à un placage de passages obligés sans réel lien avec le texte. Certains commentaires de texte étaient particulièrement courts et superficiels, sans effort apporté à la contextualisation du sujet ni à l'élaboration d'un plan, ce qui a desservi les candidats.

La paraphrase n'est pas toujours évitée et la présentation du texte est parfois peu approfondie. Selon la thématique du texte soumis, son degré de difficulté, certains candidats peuvent éprouver des difficultés à organiser leur commentaire. Il n'est pas inutile de rappeler que les candidats doivent respecter le format et ne pas s'affranchir totalement du texte proposé, ce qui constitue un hors sujet. Il est attendu que le candidat soit capable de tirer des fils vers le monde des bibliothèques quand le texte n'est pas directement centré sur cette question.

Il est primordial que les candidats gardent leurs opinions politiques pour eux et commentent le texte proposé en toute neutralité, en respectant le devoir de réserve attendu. Ils doivent savoir identifier une tribune et prendre le recul nécessaire quant aux propos tenus.

On peut insister sur l'importance de respecter le temps imparti : qu'ils soient trop courts ou trop longs, les commentaires qui ne respectent pas les 10 minutes pénalisent le candidat car ils mettent en évidence, en fonction des cas, une analyse superficielle du sujet, un manque de connaissance des points abordés, un commentaire peu structuré, une non-maîtrise du plan ou encore l'incapacité du candidat à restituer ses idées avec suffisamment de détails ou d'exemples... Les commentaires trop succincts ont pour conséquence de prolonger le temps des questions du jury ou d'en multiplier le nombre. Lorsque le commentaire est trop long, le candidat se voit rappeler le délai et est invité à conclure rapidement son propos.

Le commentaire de texte reste donc une partie de l'épreuve difficile à maîtriser pour les candidats. Les principaux écueils constatés sont la paraphrase, l'absence de problématique et le manque de connaissances ou la difficulté à les mobiliser lors de l'oral. Sur le plan formel, le jury constate un réel effort d'annonce du plan et son suivi mais il y a trop rarement une ouverture en conclusion. À défaut de lire régulièrement la presse professionnelle, au moins la survoler permettrait aux candidats d'avoir davantage d'éléments pour réussir cette partie de l'épreuve.

■ *Les questions du jury*

Partie essentielle de l'évaluation des connaissances des candidats, les questions du jury portent sur le programme inscrit dans l'arrêté de 2012 et sont en lien avec le milieu professionnel dans lequel les candidats sont appelés à exercer leurs fonctions. Cet échange permet aux candidats de montrer non seulement leurs connaissances du monde des bibliothèques mais également leurs capacités à écouter et à formuler une réponse adaptée à la question posée. Il est attendu des candidats qu'ils répondent de façon claire au moyen de phrases construites et qu'ils puissent s'exprimer dans le cadre

d'un entretien de type professionnel. Il ne revient pas au jury de faire le tri dans une masse de connaissances déversée de façon désordonnée.

Conformément au programme, on attend une bonne connaissance des différents types de bibliothèques dans lesquelles le candidat peut être affecté, à commencer par les missions et l'actualité de la BnF et de la BPI.

Le jury continue à constater la faiblesse de la culture administrative, y compris lorsque les questions portent sur le contexte universitaire. De nombreux candidats apportent des réponses justes mais partielles ou peu développées, mettant rarement en évidence leur compréhension des enjeux. Certains candidats « faux externes » font part de leur expérience personnelle sans prendre le recul nécessaire et, dans le même temps, peuvent ne pas savoir répondre à des questions professionnelles parfois en lien avec leur propre environnement, ce qui dénote un manque de curiosité pénalisant. La manière de présenter les exemples manque parfois de la neutralité attendue dans le cadre du concours. Dans cette perspective, sans oublier que les candidats au concours externe peuvent avoir une connaissance réduite des bibliothèques, le jury insiste sur la nécessité de pouvoir présenter les missions des bibliothécaires assistants spécialisés - une majorité de candidats externes ne les méconnaissent pas - mais également celles des différents types de bibliothèques, tout autant que de maîtriser des notions de base sur l'environnement administratif (organigramme des universités, organisation des composantes et des services, instances, fusions d'universités, etc.).

Les questions bibliothéconomiques sont souvent bien mieux maîtrisées. Les réponses qui donnent corps à une vraie réflexion sont appréciables et il est tout à fait légitime de marquer un temps pour construire sa réponse. Les meilleurs candidats sont ceux qui prennent du recul sur les différents sujets, nourrissent leur prestation d'exemples concrets, de réponses solides et bien argumentées.

La partie des questions tend à démontrer que la grande majorité des candidats se sont préparés aux conditions de l'épreuve orale et aux modalités de l'échange avec le jury et suivent bien l'actualité des bibliothèques. Dans l'ensemble, la qualité des conversations avec les candidats a été satisfaisante. S'agissant d'un concours demandant le respect des formes, l'attitude des candidats est partie prenante de l'épreuve tout autant dans l'expression verbale que dans la présentation.

- *Les mises en situations professionnelles*

Les mises en situations professionnelles complètent les questions du jury.

Elles visent à apprécier les capacités d'adaptation et de réaction des candidats face à des situations concrètes qui peuvent se présenter à eux lorsqu'ils sont en poste : par exemple, l'attitude à adopter en cas de malaise d'un usager, la réaction à avoir face à une panne du système de prêt ou antivol, la manière de régler un litige entre usagers ou des différends au sein du personnel, la réponse à l'urgence en cas d'inondation, l'intégration d'un nouveau collègue dans une équipe, etc.

Le jury est conscient du fait qu'il s'agit d'un exercice en grande partie théorique pour les candidats du concours externe. Ceux-ci doivent être capables de se projeter dans les mises en situation sans forcément se fonder sur une expérience professionnelle étayée. La plupart du temps, les mises en situation proposées aux candidats au concours externe n'appellent pas nécessairement de connaissances bibliothéconomiques. Basées sur les activités usuelles au sein d'une équipe, sur les relations avec les publics, les mises en situation font appel autant au bon sens qu'à une attitude attendue d'un fonctionnaire.

Tous les candidats ne réalisent pas que les missions d'un bibliothécaire assistant spécialisé comprennent des tâches d'encadrement intermédiaire, et que l'encadrement n'est pas seulement une position théorique, mais un exercice concret, au sein d'un environnement hiérarchique. Le jury note une absence de réflexion sur les fonctions d'encadrement : 90 % des candidats considèrent que les qualités principales d'un encadrant sont l'écoute et la bienveillance... l'appréhension de situations délicates (par exemple, refus de collègues de travailler ensemble ; laïcité) est, par certains, "extrêmement" laxiste ou à l'opposé très rigide. Les candidats doivent se positionner clairement en situation d'encadrement en tenant compte du cadre institutionnel, voire légal. Pour la plupart des mises en situation, il était attendu une réponse en deux temps : réaction immédiate à la situation puis résolution du problème dans la durée.

Bien écouter les questions posées par le jury permet de mieux y répondre et d'éviter les "sorties de route". Les candidats prennent souvent peu le temps de réfléchir au problème qui leur est posé et manquent parfois de bon sens. Les mises en situation ont permis, entre autres, de déceler chez certains candidats une tendance trop marquée à gérer seuls une situation, oubliant systématiquement d'en référer à la hiérarchie ou, au contraire, à recourir immédiatement à leur supérieur sans assumer l'autorité intermédiaire qui leur échoit. Les meilleurs candidats ont perçu les différences de niveaux et su composer entre les responsabilités à assumer en tant qu'encadrant intermédiaire et le cadre de référence hiérarchique. Les mises en situation restent un élément fort pour départager les candidats.

Pour la plupart, les candidats connaissent bien les conditions de l'épreuve et s'y sont préparés. Les meilleurs d'entre eux s'adossent à des connaissances bibliothéconomiques tout en étant capables de démontrer une réaction satisfaisante dans le cadre d'une mise en situation. Les candidats qui entrent dans une dynamique de préparation grâce aux centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques (CRFCB) ou à d'autres organismes et qui complètent cet apport théorique par des stages et des visites de terrain ont une base solide pour appréhender au mieux les épreuves.

En facteur commun de ces deux parties de l'épreuve, le jury attire l'attention des candidats sur l'absolue nécessité d'une bonne gestion de leur temps de parole : dans de nombreux cas, certains candidats peut-être perturbés par l'épreuve elle-même, se contentent de réponses brèves, voire très brèves, et s'exposent ainsi à un nombre élevé de questions posées par le jury, prenant ainsi le risque d'une déstabilisation supplémentaire. A contrario, d'autres candidats « monopolisent la parole », rendant ainsi difficiles les interventions des membres du jury dans le temps imparti. Ces deux cas de figure régulièrement constatés s'avèrent défavorables aux candidats concernés.

2.3.2. Concours interne

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale ainsi qu'à évaluer les acquis de son expérience professionnelle.

- *Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)*

Chaque candidat admissible a préparé un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle (RAEP). L'ensemble du jury réuni pour les épreuves orales a procédé préalablement à une lecture attentive des dossiers de RAEP qui comprend notamment un rapport d'activités présentant de manière claire et concise le parcours professionnel (avant son entrée dans les bibliothèques, le cas échéant, puis depuis son recrutement en bibliothèque) et détaille les fonctions

occupées. Les commissions disposent d'un exemplaire du dossier durant l'audition du candidat.

Le dossier RAEP, en appui de la prestation, s'il n'est pas partie prenante de la note, fournit au jury une première approche du profil du candidat et l'oriente pour les questions à évoquer lors de l'entretien.

La présence des pièces annexes illustrant l'activité du candidat, si elles sont convaincantes, est instructive pour le jury. L'ajout d'un organigramme du service s'avère toujours éclairant car il permet de situer rapidement le candidat au sein du service où il travaille. Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité de sélectionner les pièces annexes qui doivent être pertinentes et judicieusement choisies pour ne pas complexifier la lecture du dossier. Enfin, il importe que ces pièces fassent l'objet d'une présentation structurée (nature, contexte, etc.).

Les dossiers présentés en 2024 étaient dans l'ensemble bien constitués, de nombreux candidats ayant manifestement suivi une formation avant d'en entreprendre la rédaction.

Le jury a apprécié les dossiers qui démontrent une capacité de synthèse et une réelle réflexion du candidat sur son parcours et ses compétences et ne se limitent pas à une chronologie des postes occupés. La préparation au concours interne sous-tend une analyse du poste occupé, une compréhension des différents niveaux d'encadrement et d'avoir réfléchi aux nouvelles fonctions envisagées ou souhaitées.

- *L'exposé du candidat*

L'entretien a pour point de départ un exposé par le candidat de son expérience professionnelle (cinq minutes au plus).

Les membres de la commission interne tiennent en premier lieu à souligner la qualité des prestations des candidats qui, pour la grande majorité, ont préparé cette épreuve avec sérieux et soin, en particulier ceux ayant suivi la préparation au concours proposée par les organismes de formation. En témoigne la qualité des dossiers RAEP, qui, même s'ils ne rentrent pas en compte dans la notation, donnent bien souvent une indication quant au profil des candidats et permettent de guider le jury dans les premières minutes de l'audition. Ainsi, les dossiers les mieux réalisés étaient rédigés dans un style agréable et proposaient des annexes pertinentes et cohérentes, illustrant parfaitement le parcours du candidat.

Les candidats auditionnés cette année avaient des profils diversifiés et des expériences variées. Savoir en rendre compte de manière dynamique à l'oral est primordial. Le jury auditionne avec bienveillance les candidats et a pour objectif d'apprécier leurs compétences et leur savoir-être, mais aussi de déterminer leur motivation à exercer des fonctions de catégorie B. Le dynamisme et la capacité à se projeter et à se former à ces nouvelles fonctions sont autant de points évalués par le jury.

À l'exception de quelques présentations un peu longues que la commission a été contrainte d'interrompre ou, dans une moindre mesure, trop succinctes (le cas échéant, l'un des membres signalait au candidat qu'il lui restait du temps et l'invitait à développer des points potentiellement omis), le jury a remarqué que la majorité des candidats entendus étaient rompus à l'exercice, respectant ainsi les consignes de présentation ainsi que la durée de l'épreuve. La plupart des candidats ont abordé l'épreuve avec une sérénité affichée et en parlant avec éloquence d'une voix posée. Cependant, quelques-uns ont eu du mal à canaliser leur stress, voire ont été paralysés par l'enjeu,

s'exprimant d'une voix hésitante et basse et ne parvenant à capter l'attention de la commission. Le jury a eu tendance à valoriser les exposés thématiques plutôt que chronologiques, témoignant d'une meilleure capacité d'organisation et de structuration des candidats. Certains ont su convaincre le jury en proposant un exposé, certes chronologique, mais problématisé et où les motivations du candidat étaient clairement mises en perspective en conclusion. Dans le même ordre d'idées, la commission a particulièrement apprécié les présentations se démarquant franchement des présentations écrites du RAEP, prouvant la maîtrise du candidat vis-à-vis de son propre parcours et sa capacité à restructurer son propos pour l'adapter à une présentation orale. Les candidats ayant appris leur texte par cœur ont quant à eux été pénalisés par rapport aux candidats au discours plus fluide et spontané. Le jury a également pu apprécier les exposés des candidats mettant en avant leur vie professionnelle passée, dans la mesure où cette dernière permettait de mieux cerner les motivations de carrière du candidat ou d'apporter une plus-value dans leurs missions futures de Bibas CN.

Les meilleurs candidats ont su restructurer l'exposé de leurs expériences par rapport à leur dossier de RAEP et mettre en perspective certaines de leurs missions actuelles pour se projeter dans le corps des Bibas de classe normale.

- *Les questions du jury*

Cette seconde partie, d'une quinzaine de minutes, est plus délicate à réussir. Le jury a toutefois constaté que nombre de candidats étaient dotés d'une bonne culture professionnelle et en mesure de mobiliser les connaissances nécessaires pour fournir des réponses complètes et riches. Les connaissances bibliothéconomiques sont plutôt bien maîtrisées en général, de même que les problématiques actuelles du métier (science ouverte et services aux chercheurs, transition bibliographique, pédagogie innovante et ludification, nouveaux espaces et notion de 4^e lieu, etc.). Le jury s'est toutefois étonné de la méconnaissance de certaines institutions et de leur fonctionnement administratif (départements spécialisés et implantations de la BnF, CTLES souvent rattaché à la BnF (!), conseils des universités, grands établissements, BMC, COMUE ou EPE de rattachement...) et du manque de curiosité quant à l'actualité de la profession (le futur centre de conservation de la presse de la BnF à Amiens...). Le jury a pu regretter que certains candidats, bien ancrés dans leur structure et dans leurs missions, aient eu du mal à s'extraire de leur quotidien et à trouver des exemples extérieurs à leur établissement ou leur région. De manière étonnante, certains candidats ont également fait part d'une méconnaissance de leur structure, voire des projets, chantiers ou outils auxquels ils ont pourtant contribué comme l'indiquait leur RAEP. Le jury ne saurait que trop rappeler que l'exercice est à double tranchant et qu'un sujet non maîtrisé, pourtant évoqué précédemment par le candidat, le desservira.

On notera toutefois que les meilleurs candidats, interrogés sur des actions qu'ils ont pu mener, ont su remettre en contexte, de manière brillante, ces missions (méthodologie, objectifs, moyens, répartition des rôles dans un projet, grands jalons de calendrier...). Les candidats faisant preuve de réflexivité ont ainsi eu la faveur du jury. Ce dernier n'a, par ailleurs, pas hésité, pour les candidats les plus aguerris, à multiplier les questions sur un sujet de manière à apprécier l'exhaustivité de leurs connaissances et les a notés en conséquence.

▪ *Les mises en situation professionnelle*

Comme pour le concours externe, le jury propose au candidat une ou des mises en situation, souvent révélatrices de l'aptitude des candidats à exercer des fonctions d'encadrement intermédiaire et à prendre, en cas de besoin, les initiatives appropriées ou à suivre les procédures les plus usuelles.

Des situations types de motivation et d'encadrement des équipes, de conduite du changement, de gestion de situations de crise de différents types impliquant des collègues ou bien également les usagers (étudiants ou enseignants-chercheurs) ont été soumises aux candidats. La plupart des candidats font preuve de discernement, mobilisent les acquis de l'expérience ou des connaissances plus théoriques.

Les mises en situation ont donné lieu à des échanges riches d'enseignements, que cela concerne la gestion des conflits, la sécurité des collections et des personnes ou le management. Certaines mises en situation, comme l'accueil d'une vacataire voilée lors de sa prise de poste, ont toutefois mis en difficulté certains candidats, ces derniers semblant découvrir le principe de laïcité et le devoir de réserve, allant même jusqu'à manifester à leur égard une certaine hostilité. Les meilleurs candidats ont en revanche fait montre d'une certaine capacité à faire preuve de sang-froid et de bon sens face à des situations critiques ou problématiques (conflit entre un usager et un agent, mise en place du télétravail, agent alcoolisé, etc.). Le jury a pu noter toutefois que certains candidats, en reconversion ou bien ancrés dans leurs tâches de magasiniers, avaient du mal à se projeter en tant que futurs Bibas et dans les missions qui leur incombent, et notamment ce qui relève du statut de potentiel futur encadrant.

Conclusion

Les concours d'accès au grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale recrutent des cadres intermédiaires qui devront être rapidement opérationnels après leur formation de base. Les lauréats devront faire preuve d'adaptation tout au long de leur vie professionnelle et être capables de s'impliquer dans des domaines diversifiés.

La session 2025 de recrutement de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale confirme le niveau d'exigence et la très forte sélectivité des concours de catégorie B des bibliothèques. Eu égard aux résultats, tant de l'épreuve écrite que de l'épreuve orale, le jury s'est réjoui, non seulement d'avoir la possibilité de pourvoir l'ensemble des postes offerts aux concours, mais aussi de pouvoir ouvrir des listes complémentaires longues dans les deux cas.

La stabilisation du nombre de postes à pourvoir, tant en externe qu'en interne, représente une occasion d'accès au grade à ne pas négliger. Le jury encourage vivement les candidats à se présenter aux concours en s'y préparant au moyen des formations et ressources disponibles dans les académies qui ont fait la preuve de leur efficacité. La persévérance porte souvent ses fruits : des candidats se présentant au concours interne ou externe pour la seconde ou parfois la troisième fois, ont ainsi été reçus sur la liste principale ou la liste complémentaire.

Afin de mettre toutes les chances de leur côté, les candidats auront soin de s'entraîner aux différentes épreuves, de participer à des oraux blancs, de lire la presse professionnelle, de consulter les sites internet des principales institutions documentaires ou encore de visiter des bibliothèques diversifiées et de rencontrer des professionnels en place.

Hervé COLINMAIRE
Inspecteur général de l'IGÉSR
Président du jury

Odile GRANDET
Inspectrice générale de l'IGÉSR
Vice-présidente du jury

Remerciements

Le président et la vice-présidente de la session 2025 adressent leurs remerciements au directoire (Anne-Sophie Guilbert, Arnauld-Amaury Sillet), à l'ensemble des membres du jury pour leur implication dans le bon déroulement des épreuves écrites et orales du concours, ainsi qu'au bureau des concours (DGRH D5) et au bureau des affaires générales (DGRH D1) à la Direction générale des Ressources humaines du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour leur accompagnement efficace tout au long de la session.

**Annexe 1 : Épreuve écrite d'admissibilité du concours 2025 : note de cas
pratique et questions**

SESSION 2025

**BIBLIOTHÉCAIRES ASSISTANTS SPÉCIALISÉS
DE CLASSE NORMALE**

**CONCOURS EXTERNE
CONCOURS INTERNE**

Cas pratique et questions

Durée : 4 heures

Si la rédaction de votre note impose de citer des noms de lieux ou de personnes non référencés dans le sujet, vous utiliserez des lettres pour les désigner (A, B, C, etc.).

L'utilisation de la règle est autorisée.

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier. Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.

A

Tournez la page S.V.P.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie. Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

Concours externe :

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
FDE	R0000	101	7279

Concours interne :

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
FDI	R0000	101	7279

Sujet :

Désireuse de proposer aux étudiants une vie de campus comportant des événements culturels, l'Université de Y où vous travaillez en tant que bibliothécaire assistant(e) spécialisé(e) a décidé que les bibliothèques participeraient pour la première fois en 2026 aux « Nuits de la lecture ».

La responsable de la bibliothèque de lettres sciences humaines et sociales (4 000 étudiants inscrits), vous demande, en votre qualité de référent(e) pour l'action culturelle, de lui présenter des propositions en termes de contenu et de modalités d'organisation de cet événement.

Vous rédigerez à l'aide des documents fournis ci-dessous une note à son attention. Cette note sera complétée par un tableau récapitulatif du projet, incluant le calendrier associé.

Document 1 : Organigramme de l'Université Y

Document 2 : Action culturelle en bibliothèque universitaire : irriguer un réseau, conforter un positionnement. Dossier BBF 2024-1

Document 3 : La nuit de la lecture ce samedi au musée pour éveiller toutes les curiosités. Midi libre, 19 janvier 2024

Document 4 : A Saint-Martin-de-Fontenay, le public invité à créer un spectacle. Ouest France, 26 novembre 2023

Document 5 : Présentation des Nuits de la lecture. Centre national du livre, 2024

Question 1 : Quelles sont les différentes positions statutaires du fonctionnaire ? (5 lignes, 1 point)

Question 2 : Qu'est-ce qu'une bibliographie nationale ? Décrivez le cas particulier de la France. (10 lignes, 2 points)

Question 3 : Qu'appelle-t-on les données de la recherche ? Citez deux types de données de la recherche. (5 lignes, 1 point)

Question 4 : Qu'est-ce qu'un plan de sauvegarde en bibliothèque ? (5 lignes, 1 point)

Question 5 : Qu'est-ce qu'un EPST ? Citez deux exemples. (5 lignes, 1 point)



B

ACTION CULTURELLE EN BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE : IRRIGUER UN RÉSEAU, CONFORTER UN POSITIONNEMENT

Marie Smouts

Responsable des missions services aux publics, action culturelle et communication du service commun de la documentation (SCD) de l'université de Franche-Comté.

Les bibliothèques universitaires sont des lieux de savoir, comme de vie, incontournables pour les étudiants et les publics extérieurs. Le service commun de la documentation de l'université de Franche-Comté a peu à peu enrichi et diversifié son offre d'action culturelle afin de répondre à ces enjeux et de lever certains freins dans sa relation à la gouvernance de l'université.

Le contexte

Au sein d'une université pluridisciplinaire riche de 600 ans d'histoire, le service commun de la documentation (SCD) de l'université de Franche-Comté (uFC)¹ dispose de dix bibliothèques universitaires (BU) réparties sur cinq villes. Ce réseau, géographiquement très éclaté, présente l'avantage de mailler les campus universitaires du territoire.

Il porte deux projets immobiliers d'ampleur : la Grande Bibliothèque de Besançon², à la fois universitaire et d'agglomération, dont l'ouverture est prévue pour fin 2027, et le Learning Centre Claude Oytana³, cœur de campus comportant un « open lab », un jardin de lecture connecté et une grainothèque, ouvert depuis le 15 janvier 2024⁴.

Les spécificités

Doté depuis 2021 d'une **charte d'action culturelle**⁵, et lauréat régulier d'appels à projets Contribution vie étudiante et campus (CVEC) permettant de financer ses actions culturelles, le SCD déploie sur l'ensemble de son réseau une programmation d'ampleur, qui reflète :

- sa fonction de creuset de la pédagogie et de la recherche⁶ ;

- l'évolution des missions des BU en tiers lieux ;
- leur implication dans la société civile, en tant que facilitateur de débats, de rencontres entre la communauté universitaire et le grand public.

Son action culturelle s'est peu à peu diversifiée, avec **davantage d'ateliers, de débats, de rencontres et d'événements, ainsi que des expositions**. Les bilans chiffrés atteignent environ 80 actions réalisées par année civile – et à titre d'exemple, l'habituelle Troc Party de rentrée (citée en #45 dans le hors-série d'avril 2020 de l'Association des bibliothécaires de France [ABF] « + de 100 idées pour changer ta bib ») représente plus de 10 000 objets récoltés, stockés, diffusés.

Figure 1. Troc Party 2023 à la BU Proudhon



Photo Claire Gillet, uFC

Conformément à sa charte d'action culturelle, les BU privilégient, parmi divers axes de leur politique culturelle (valorisation des projets étudiants, intégration multiculturelle, enjeux d'actualité...), tout particulièrement :

- **Les initiatives pédagogiques et la recherche scientifique** : le SCD est au cœur de

1 <https://mediacenter.univ-fcomte.fr/videos/les-bu-de-luniversite-de-franche-comte/>

2 <https://bu.univ-fcomte.fr/bibliotheques/bu-lettres-sciences-humaines/la-grande-bibliotheque-de-besancon/>

3 <https://bu.univ-fcomte.fr/bibliotheques/learning-centre-claude-oytana/learning-centre/>

4 <https://actu.univ-fcomte.fr/article/retour-sur-linauguration-du-learning-centre-claude-oytana-009821>

5 <https://bu.univ-fcomte.fr/wp-content/uploads/2022/05/7-charte-de-laction-culturelle-du-SCD.pdf>

6 <https://actu.univ-fcomte.fr/agenda/semaine-de-la-science-ouverte-en-bourgogne-franche-comte>

l'université. À ce titre, il se doit de valoriser la recherche, d'en refléter les préoccupations, les centres d'intérêt et les débats. Organiser des rencontres autour de la recherche scientifique permet de favoriser les échanges, faire du lien, comme avec « Une classe, un chercheur »⁷.

- **Les initiatives émergentes** : les BU sont des terrains d'expérimentation ou de création culturelle (ateliers d'écriture, résidences d'écrivains, etc.) en offrant un espace public de diffusion : ainsi des conférences de chercheurs de l'uFC, « Chercheurs en bibliothèque »⁸ coconstruites avec une unité de formation et de recherche (UFR).

Les freins et les écueils

L'équilibre budgétaire à trouver est délicat, le financement des actions culturelles des BU dépendant à près de 80 % de mécènes ou de subventions, dont le renouvellement, susceptible d'être remis en cause à tout moment, dépend de **lourds appels à projets**, à préparer et à défendre chaque année auprès d'interlocuteurs variables.

La continuité du service public et la fragilité des équipes – 93 emplois équivalent temps plein (ETP) seulement pour faire fonctionner plus de 21 000 m² répartis sur dix BU – limitent quant à elles le temps de travail qui peut être dégagé pour l'action culturelle.

Celle-ci est parfois vue comme **une cerise chronophage** sur un gâteau, alors que le gâteau est déjà trop mince. Qui n'a jamais été confronté au casse-tête des heures de récupération asymétriques pour les événementiels s'achevant tard en soirée, ou des indispensables heures de préparation, parfois passées sur le temps personnel de bonnes volontés finissant par s'épuiser ?

Faire avec plutôt que faire pour **les étudiants** : l'intégration des associations étudiantes ou des étudiants (à titre individuel ou via des projets tutorés) à la préparation d'une programmation se heurte à **leur labilité**.

Quel que soit le niveau d'attrait et de sympathie suscité par les BU, il faut prévoir un plan B susceptible de prendre leur relais, vu leur disponibilité limitée par la priorité qu'ils doivent donner à leurs études et à leurs préoccupations premières, et vu la fragilité de leur implication, même ponctuelle, dans la durée de montage d'un projet culturel, dont les lents méandres administratifs sont plus complexes et plus décourageants pour eux que pour des bibliothécaires aguerris (la longueur de cette phrase ne reflétant qu'imparfaitement la longueur de certains justificatifs à fournir).

Nos équipes de professionnels ont ainsi remplacé au pied levé un bureau d'élèves initialement prévu pour animer un bal d'anniversaire de leur BU.

Enfin, un autre facteur humain délicat à prendre en compte est celui des autres services concernés par l'action culturelle ou sociale. Bien que l'action culturelle fasse partie des missions inscrites dans les statuts des SCD⁹, elle peut, selon les contextes que vous rencontrerez, apparaître comme une exclusivité, réservée à d'autres acteurs dont la légitimité et le prestige sont indiscutables aux yeux de l'institution. D'après Hélène Pouilloux, conservatrice en chef dirigeant le SCD, « les BU sont à la fois partout et nulle part ». Leur place exacte est donc à créer puis à conforter.

Il convient de ménager ses interlocuteurs, de justifier de son utilité et de sa complémentarité pour contribuer à l'image de marque commune, de **faire connaître encore et toujours le rayonnement fédérateur des BU**. À l'université, si vous voulez toucher les publics, les BU sont la meilleure entrée, avec plus d'un million d'entrées en 2023 dans les BU de l'université de Franche-Comté, comme le confirme aussi l'enquête 2023 de l'Observatoire national de la vie étudiante¹⁰ : les bibliothèques sont de loin l'équipement universitaire que les étudiants déclarent le plus utiliser (71 % d'entre eux), devant même les restaurants universitaires.

Un usage politique de l'action culturelle : quelle reconnaissance institutionnelle espérer ?

Les bibliothèques sont souvent un « **détail** » du **paysage universitaire aux yeux de la gouvernance de l'établissement**, alors qu'elles sont pourtant des lieux de vie incontournables pour les étudiants, outil majeur pour favoriser leur réussite aux examens (cf. enquête de Toulouse¹¹ le démontrant dès 2010), se socialiser (comme ils en ont témoigné en citant l'importance cruciale de leur ouverture maintenue pendant la crise sanitaire), ou développer leur esprit critique (en tant que services publics ouverts à tous, où dialoguent des usagers d'horizons très divers).

Étant relativement peu fréquentées par les enseignants-chercheurs, qui utilisent plutôt leurs services à distance (appui à la recherche, fourniture d'articles, etc.), les BU manquent de relais dans les principales instances décisionnaires des universités. Bien qu'elles puissent participer à la diffusion de la culture scientifique et valoriser des axes de recherche des

⁷ <https://actu.univ-fcomte.fr/agenda/les-metamorphoses-dovide-lheure-du-numerique#:YF2xNzjKUK>

⁸ <https://actu.univ-fcomte.fr/agenda/chercheurs-en-bibliotheque#:YF2lQdZjKUK>

⁹ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000024497856/>

¹⁰ <https://www.observatoire-national.education.fr/publication/reperes-conditions-de-vie-2023/>

¹¹ <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/60348-emprunt-en-bibliotheques-universitaires-et-reussite-aux-examens-de-licence.pdf>

laboratoires via leur programmation (cf. la figure de proue de l'Xperium¹² au Lilliad Learning Center Innovation), elles ont tendance à rester méconnues, et se trouvent, en tant que creuset, confrontées à de multiples acteurs ayant chacun sa vision de la bibliothèque, dont beaucoup de présupposés faux.

Or, tout comme la formation des usagers, **l'action culturelle est précisément un des moyens d'attirer l'attention de l'université sur les BU.**

Dans un contexte concurrentiel, les plateaux radios d'événementiels, les vernissages de « happy few », ou au contraire les inaugurations d'ampleur qui nécessitent une préparation importante en amont, créent **des occasions favorables** pour échanger avec les élus et leur entourage (cabinet, secrétariat, service central de la communication...).

L'action culturelle joue sur trois tableaux :

- Communication interne : un projet transversal irriguant le réseau et **fédérant les équipes des BU** (voir cas concrets ci-dessous) autour d'un temps fort festif, qui rompt la routine et réconforte grâce aux compliments récoltés. Effet secondaire : chaque collègue participe, de fait, à la campagne de communication des BU ; nous sommes toujours les représentants de notre service aux yeux du reste de l'université.
- Communication institutionnelle : une occasion de renforcer ses liens mutuels avec des acteurs incontournables (service culturel cherchant des publics pour ses ateliers artistiques, service du numérique et de l'innovation en quête de visibilité, bureau de la vie étudiante exigeant un rendu sous forme d'exposition aux étudiants ayant bénéficié d'un Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes...). Effet secondaire : **faire parler de son service par d'autres services et/ou individualités universitaires.**
- Communication externe : retombées presse et retours qualitatifs d'invités ; obtenir un **regain de reconnaissance dans son institution grâce à la reconnaissance extérieure** (exemple de l'organisation du colloque de l'Association des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation [ADBU] en 2015 par le SCD de l'uFC). Effet secondaire : accroissement du relationnel.

À certaines occasions, la « cerise chronophage » peut se transmuter en gâteau fondamental. Ainsi, en 2017, l'éclairage d'espaces publics de la BU Sciences Sport, qui achoppait depuis des années, a été débloqué afin d'y organiser dans les meilleures conditions l'événementiel « Avenir des BU, perspective Learning

Figure 2. Dédicace de la présidente de l'uFC lors du vernissage d'« Histoire & trésors des BU » à la BU de Belfort

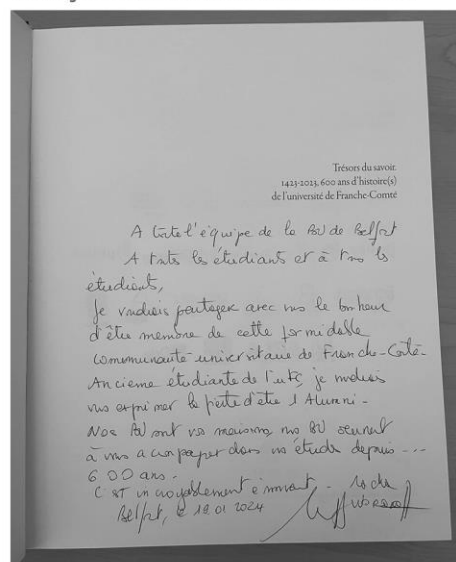


Photo Florence Charmy, uFC

Center »¹³, créé à notre initiative pour officialiser et trouver des financeurs complémentaires au projet immobilier de transformation de la BU en Learning Center.

[...]

Conclusion

Alliant effet d'aubaine et démarche concertée via une planification anticipée, l'action culturelle en BU, quelque chronophage et complexe qu'elle s'avère, peut être **un bras de levier stratégique** pour un projet de service fédérateur et **ambitieux en termes de reconnaissance institutionnelle.**

La Nuit de la lecture ce samedi au musée pour éveiller toutes les curiosités

Une nouvelle page s'ouvre, ce samedi 20 janvier, sur la Nuit de la lecture, 8e en titre. Mais c'est une équipe rompue à l'exercice qui va l'écrire. Depuis 2018, première édition lunelloise de la manifestation nationale, le musée Médard et la médiathèque intercommunale travaillent main dans la main pour offrir aux publics de tous les âges un rendez-vous à la hauteur de ce que l'on peut trouver dans les salles et les rayons des deux établissements. Avec cette distinction : une année chez l'un, la suivante chez l'autre. « *Il nous a paru logique de collaborer dès le départ pour la Nuit de la lecture* », expliquent à l'unisson Isabelle Fabre, directrice de la médiathèque, et Claire Costenoble, responsable du service des publics du musée. *Le livre, la lecture, tout ce qui touche à la littérature nous lie déjà d'office. Même si c'est différemment. Aucun intérêt de se faire concurrence sur ce genre d'événement.* » D'où le choix d'un lieu commun, également pour que le public trouve son bonheur dans un périmètre donné et recentré.

Autour du thème du corps mais pas seulement. Si le thème, pour cette 8e édition, est "Le corps", les organisatrices ont pris quelques libertés afin d'offrir un

panel d'animations qui mettent aussi en valeur les collections, expositions, ouvrages, auteurs... des deux structures lunelloises. « *Nous n'avons pas toujours la matière pour impeccablement coller à la thématique selon les années, comme avec "Le corps" pour cette édition 2024* », reprennent les deux responsables. *Il y aura tout de même des rendez-vous qui y feront référence. Mais la Nuit de la lecture nous permet aussi de faire découvrir l'éventail de ce que nous proposons localement* ». Celui-ci se déploiera

dès 10 h 30 avec une visite guidée de l'exposition "Promenons-nous dans les bois... Au fil des contes", qui sera suivie,

à 11 h, d'une heure contée avec une histoire adaptée sur le moment selon le public présent.

De 14 h à 18 h, les bibliothécaires de la médiathèque inviteront petits et grands à découvrir le corps humain grâce à la réalité augmentée. Les participants seront invités à enfiler un t-shirt (du small au XXL, pas de jaloux !) avec un support devant lequel il faudra se servir d'une tablette comme d'un scanner. Évidemment, ce ne sera pas votre corps qui apparaîtra à l'image mais les organes humains avec, pour chacun d'eux, la possibilité d'aller plus loin (leur nom,

leur fonction...). Après la pause méridienne - le musée fermera ses portes de 12 h 30 à 14 h - la reprise se fera à nouveau autour des contes pour, cette fois-ci, un public familial dès 4 ans. Deux sessions pour profiter des talents de conteuses des bibliothécaires :

de 15 h à 15 h 30 et de 16 h à 16 h 30. Place sera ensuite faite au jeu avec un quiz littéraire. Un moment bon enfant pour tous et pour tous les niveaux afin de trouver qui est l'auteur de cette oeuvre, dans quelle ville se déroule cette histoire, quel est le poème dont seront lues les premières lignes... Des questions posées,

de 16 h 30 à 17 h 30, par les bibliothécaires de la médiathèque. Joindre le ludique à l'agréable, c'est aussi ce qui sera proposé

durant toute la journée (excepté la pause déjeuner). Deux rendez-vous attendront ainsi les visiteurs à partir de 7 ans : un "Qui est-ce ?" afin de retrouver, sous la forme de silhouettes, les héros de la littérature internationale; un parcours d'énigmes "Au pays des contes" en lien avec l'exposition du musée, une sorte de chasse au trésor avec un petit cadeau créatif à la clé. Cette 8e édition se terminera au musée, avant de se poursuivre

à la Librairie AB (lire en encadré), avec des lectures à haute voix, à partir de 18 h, pour un public exclusivement adulte qui tendra l'oreille et laissera libre cours à son imagination quand seront prononcés les mots des contes d'hier, d'aujourd'hui, d'ici et d'ailleurs. *Animations gratuites et sans réservation dans la limite des places disponibles. Infos : 04 67 87 83 95 et sur les sites museemedard.fr et mediatheques.pays-delunel.fr* Anne Cathala acathala@midilibre.com Isabelle Fabre et Claire Costenoble, deux femmes pour un programme.

À la librairie AB et dans l'Agglo aussi RENCONTRE Partenaire privée de la Nuit de la lecture depuis plusieurs années, la Librairie AB mettra un terme à cette 8e édition, ce samedi 20 janvier, à 19 h, autour d'une rencontre avec l'auteur Hervé Le Corre. Il présentera son dernier roman, *Qui après nous vivrez*, qui transporte le lecteur à la fin du XXIe siècle pour entrevoir une lueur d'espoir en l'Humanité grâce à une lignée de femmes... Pour public adulte, gratuit et sans réservation dans la limite des places disponibles (04 67 83 14 14). RÉSEAU C'est la fierté d'Isabelle Fabre, directrice de la médiathèque intercommunale : pour la première fois, des structures du réseau des médiathèques du territoire se sont impliquées dans la Nuit de la lecture. Après la rencontre avec Régine Detambel, hier soir, à Saussines, c'est à la bibliothèque de Saint-Sériès que le public a rendez-vous, ce vendredi 19 janvier, à 18 h 30, pour un conte musical (gratuit, 04 67 15 19 96) et à celle de Boisseron, à 19 h, pour des lectures en déambulation (gratuit, 04 67 67 93 19).

À Saint-Martin-de-Fontenay, le grand public invité à créer un spectacle

Dans le cadre de la Nuit de la lecture, événement proposé au niveau national en janvier 2024, la bibliothèque de Saint-Martin-de-Fontenay (Calvados) propose au public de venir créer un spectacle intitulé « Nuit des Raconteurs ». Les artistes amateurs seront encadrés par la compagnie Hardie.

Amandine Pagny est responsable de la bibliothèque de Saint-Martin-de-Fontenay et

Émile Didier Nana, comédien et conteur de la compagnie Hardie. Ils présentent ces ateliers de création du spectacle *Nuit des raconteurs*, vont avoir lieu à la bibliothèque de Saint-Martin-de-Fontenay.

En quoi consiste ce spectacle ?

Amandine Pagny. Le spectacle *Nuit des Raconteurs* aura lieu le 19 janvier 2024 et intervient dans le cadre de la Nuit de la lecture. Ce sera un spectacle participatif qui aura été créé par les participants des ateliers qui auront lieu en amont. Nous voulons mettre en lumière les talents du public. Chaque participant pourra proposer une activité autour d'un thème fil rouge, le Moyen Âge, qu'il présentera pendant le spectacle. Ces activités peuvent être le conte, la musique, la danse ou d'autres encore. Le projet est soutenu par la bibliothèque du Calvados. Le spectacle présenté sera unique puisqu'il aura été créé par les participants.

Émile Didier Nana. Il s'agit d'une

soirée de partage où chacun apportera une partie de son histoire sous forme de récit, chansonnette, témoignage. Tout le monde est spectateur ou artiste.

Qu'est-il prévu pendant les ateliers de préparation ?

A.P. Nous prévoyons l'organisation de quatre ateliers de préparation qui se tiendront les 9 et 12 décembre 2023 et les 12 et 16 janvier 2024. Chacun peut participer aux ateliers qu'il souhaite. Il faut juste participer à deux ateliers minimum. Ils sont ouverts aux usagers et non usagers de la bibliothèque et à tous les âges. Les participants pourront partager des activités, qu'ils présenteront sur scène, ou d'autres, comme la création de décor, de costumes selon les besoins de chaque atelier.

E.D.N. Nous allons imaginer que nous sommes au Moyen Âge, que l'hiver arrive et que le roi veut animer sa soirée avec les participants qui devront lui faire des propositions et construire le spectacle.

D'où est venue l'idée de ce projet ?

Émile Didier Nana, comédien et conteur de la compagnie Hardie, et Amandine Pagny, responsable de la bibliothèque de Saint-Martin-de-Fontenay, sont mobilisés sur ce projet.

. Ouest-France

A.P. Émile est originaire du Burkina Faso où il a déjà travaillé sur des événements de ce style avec d'autres conteurs. Nous avons échangé ensemble après une rencontre lors d'un spectacle précédent et cette idée de projet nous est venue.

Réunion de préparation le 28 novembre 2023, à 18 h, bibliothèque de Saint-Martin-de-Fontenay. Informations : bibliotheque@saintmartindefontenay.fr. Tél. : 02 31 27 13 96.

Une préparation aux Petits champions de la lecture

Émile Didier Nana, comédien et conteur de la compagnie Hardie, qui intervient dans le cadre de la création du spectacle *Nuit des Raconteurs*, accompagne également quatre classes de CM1 et CM2 de l'école primaire pour les préparer à l'événement des Petits champions de la lecture.

Dans ce cadre, les enfants doivent lire, en public, un livre choisi et une sélection sera faite parmi les écoles pour aller en finale départementale, puis régionale.

« Ce n'est pas évident pour tous les enfants de lire en public. C'est un vrai plus de leur apporter la possibilité de s'entraîner et d'avoir des conseils d'un professionnel sur la prise de parole. »

Les enfants se retrouvent donc en ateliers à la bibliothèque pour apprendre à lire le livre de leur choix, devant leurs camarades et dans un micro. Un premier jury se réunira le 12 janvier pour sélectionner 11 des 80 enfants qui participent et un second jury, le 19 janvier, sélectionnera les deux meilleurs élèves qui iront en finale départementale puis régionale.

Présentation des Nuits de la lecture

Les 9e Nuits de la lecture, organisées pour la quatrième année consécutive par le Centre national du livre sur proposition du ministère de la Culture, se tiendront **du 23 au 26 janvier 2025** au cours de quatre soirées.

Le public sera invité à se réunir à l'occasion de milliers d'événements physiques et numériques autour du thème des patrimoines.

Ce thème renvoie d'abord à la **littérature de l'intime** : au patrimoine que nous ont légué nos aïeux, à ce qui nous a été transmis, ou non, à travers les générations et que l'auteur choisit d'évoquer dans son œuvre ; un corps, des biens (y compris des livres), une culture, parfois des traumatismes, le patrimoine alors entendu comme l'histoire propre de notre famille, réelle ou construite, sans cesse actualisée.

Le patrimoine est aussi collectif et procède d'un héritage commun, qui se mesure à l'échelle d'un territoire, d'une nation et parfois, de l'humanité. La littérature est à la fois une composante de ce patrimoine, et une manière de le rendre vivant.

Elle nourrit le **patrimoine culturel matériel**, à travers la transmission de bibliothèques exceptionnelles, et **immatériel**, façonnant aussi nos connaissances, nos représentations et nos savoir-faire. Un pan de la littérature et de ses écrivains peut devenir « patrimonial », et nos auteurs contemporains constitueront le patrimoine de demain.

Enfin, le **patrimoine, en tant que lieu ou bâtiment** présentant un intérêt archéologique, artistique, culturel, scientifique, intellectuel, religieux ou naturel, qu'il s'agisse d'un **monument historique, d'une église de village ou d'un parc naturel, peut être un formidable terrain de jeu** pour les auteurs comme pour les lecteurs. Ces 9e Nuits de la lecture sont aussi **l'occasion d'organiser des rencontres et des lectures dans les sites patrimoniaux** qui vous inspirent et qui inspirent les auteurs !

Créées en 2017 par le ministère de la Culture pour célébrer le plaisir de lire, les Nuits de la lecture ont su conquérir, au fil des éditions, un public de plus en plus large.

Vous souhaitez participer et proposer un événement ? Rendez-vous dès à présent dans [l'espace organisateur](#) pour vous inscrire.



Texte

Dans nos cellules des atomes
poussières d'étoiles passent par les corps
de nos arrières, arrière-arrière
grands-mères grands-pères,
puis continuent de voyager...

Dansons spirales, Albane Gellé

L'organisateur

Établissement public administratif du ministère de la Culture, le Centre national du livre est au service du livre et de la lecture depuis 1946.

Le CNL est le 1^{er} soutien du livre et de la lecture en France. Il a pour mission d'encourager la création et la diffusion d'ouvrages de qualité à travers de nombreux dispositifs d'aide aux acteurs de la chaîne du livre (auteurs, éditeurs, libraires, bibliothèques, organisateurs de manifestations littéraires) et de favoriser le développement de la lecture auprès de tous les publics.

Source : <https://www.nuitsdelalecture.fr/a-propos>

Annexe 2 : Épreuve orale d'admission du concours externe 2025 : textes proposés aux candidats

Toulouse : de nouveaux projets pour dynamiser la vie littéraire

<https://actualitte.com/article/121986/bibliotheque/toulouse-de-nouveaux-projets-pour-dynamiser-la-vie-litteraire>

Les travaux de la Grande Bibliothèque de Besançon s'ouvrent en 2025

<https://actualitte.com/article/120699/bibliotheque/les-travaux-de-la-grande-bibliotheque-de-besancon-s-ouvrent-en-2025>

France : les inscriptions en bibliothèque ont augmenté en 2024

<https://actualitte.com/article/120276/bibliotheque/france-les-inscriptions-en-bibliotheque-ont-augmente-en-2024>

Ressources numériques des bibliothèques : la Bpi prend le relais du Réseau Carel

<https://actualitte.com/article/120013/bibliotheque/ressources-numeriques-des-bibliotheques-la-bpi-prend-le-relais-du-reseau-carel>

L'Humathèque du Campus Condorcet facilite l'accès à ses documents

<https://actualitte.com/article/119748/bibliotheque/l-humatheque-du-campus-condorcet-facilite-l-acces-a-ses-documents>

À la Bpi, un déménagement à hauts risques

<https://actualitte.com/article/119216/bibliotheque/a-la-bpi-un-demenagement-a-hauts-risques>

À Genève, les machines menacent-elles l'âme des bibliothèques ?

<https://actualitte.com/article/118757/bibliotheque/a-geneve-les-machines-menacent-elles-l-ame-des-bibliotheques>

Engager sa bibliothèque dans la transition écologique, mode d'emploi

<https://actualitte.com/article/117951/bibliotheque/engager-sa-bibliotheque-dans-la-transition-ecologique-mode-d-emploi>

Des journaux numérisés mettent la Révolution française en Une

<https://actualitte.com/article/116513/archives/des-journaux-numerises-mettent-la-revolution-francaise-en-une>

L'université Paris-I Panthéon-Sorbonne adopte sa charte pour la science ouverte, qui "n'est pas une énième déclaration"

<https://www.aefinfo.fr/depeche/722981-l-universite-paris-i-pantheon-sorbonne-adopte-sa-charte-pour-la-science-ouverte-qui-n-est-pas-une-enieme-declaration>

Les bibliothèques universitaires sont invitées à s'associer aux projets de rénovation immobilière des campus (ADBU)

<https://www.aefinfo.fr/depeche/718974-les-bibliotheques-universitaires-sont-invitees-a-s-associer-aux-projets-de-renovation-immobiliere-des-campus-adbu>

Rennes-II crée un espace recherche et un tiers-lieu pédagogique au sein de sa bibliothèque universitaire

<https://www.aefinfo.fr/depeche/708818-rennes-ii-cree-un-espace-recherche-et-un-tiers-lieu-pedagogique-au-sein-de-sa-bibliotheque-universitaire>

Les fausses routes de Wikipedia. Le Point, 27 février 2025

Une nouvelle manne pour le secteur. Lire, 16 janvier 2025

« Papier ». Lire, 28 novembre 2024

Les combats de la presse au XIXe siècle. Chroniques de la BnF, n°102

L'IA au service de la francophonie. Chroniques de la BnF, n°102

Rats des villes, des champs et des bibliothèques... Chroniques de la BnF, N°101

Questions choquantes : il est plus dangereux de censurer que de répondre. L'Express, 30 janvier 2025

La protection des données individuelles, de plus en plus un sujet de société en France. L'informaticien, 11 février 2025

Pass culture : l'action culturelle et artistique en danger. Politis, 6 février 2025

Animations en bibliothèque : comment faire vivre le pluralisme ?

<https://www.lagazettedescommunes.com/936552/animations-en-bibliotheque-comment-faire-vivre-le-pluralisme/?abo=1>

Fusionner le CCAS et la médiathèque, le pari original d'une petite commune

<https://www.lagazettedescommunes.com/935196/fusionner-le-ccas-et-la-mediatheque-le-pari-original-dune-petite-commune/>

Le syndicat Sud-CT veut aider les bibliothécaires à lutter contre « l'obscurantisme »

<https://www.lagazettedescommunes.com/976991/le-syndicat-sud-ct-veut-aider-les-bibliothecaires-a-lutter-contre-lobscurantisme/>

Les bibliothèques vont-elles se transformer en bric-à-brac ?

<https://www.lagazettedescommunes.com/963507/les-bibliotheques-vont-elles-se-transformer-en-bric-a-brac/>

Handicap : les bibliothèques invitées à passer la vitesse supérieure. La Gazette.fr, 15 avril 2025

Des livres empoisonnés à l'arsenic présents dans les bibliothèques françaises

<https://www.lefigaro.fr/livres/des-livres-empoisonnes-a-l-arsenic-presents-dans-les-bibliotheques-francaises-20240428>

Pour un renouveau documentaire dans les universités françaises

<https://actualitte.com/article/116428/tribunes/pour-un-renouveau-documentaire-dans-les-universites-francaises>

Annexe 3 : Composition du jury des concours externe et interne de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale, session 2025

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Service de l'attractivité et de la politique des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers et du recrutement

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu l'arrêté du 23 mai 2012 fixant les modalités d'organisation, le programme et la nature des épreuves des concours de recrutement dans le grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2012 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours pour le recrutement de bibliothécaires assistants spécialisés de classe normale ;

Vu les propositions du président du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe de recrutement dans le grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale est constitué comme suit pour la session 2025 :

Président

M. Hervé COLINMAIRE
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Vice-Présidente

Mme Odile GRANDET
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Membres du jury

M. Thomas ANTIGNAC
Bibliothécaire

Académie de PARIS

Mme Nathalie BAILLY
Bibliothécaire assistante spécialisée de classe exceptionnelle

Académie de CRETEIL

Mme Agnès BERGONZI
Conservatrice en chef des bibliothèques

Académie de PARIS

M. Maxime BLIN
Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale

Académie de NORMANDIE

M. Alexandre CHAUTEMPS
Conservateur en chef des bibliothèques

Académie de PARIS

Mme Anne-Sophie CHEVANNE
Bibliothécaire hors classe

Académie de DIJON

Mme Marion CHOVET
Conservatrice des bibliothèques

Académie de PARIS

Mme Delphine COUDRIN
Conservatrice en chef des bibliothèques

Académie de BORDEAUX

Mme Emeline DANDEU
Bibliothécaire assistante spécialisée de classe exceptionnelle

Académie de LA REUNION

M. Thibault DE DURAND Bibliothécaire	Académie de PARIS
Mme Magali DOUCET Bibliothécaire assistante spécialisée de classe exceptionnelle	Académie de VERSAILLES
Mme Hélène FORTIN Conservatrice en chef des bibliothèques	Académie de POITIERS
M. Jérôme GRAMMONT Bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure	Académie de LILLE
Mme Anne-Sophie GUILBERT Bibliothécaire assistante spécialisée de classe exceptionnelle	Académie de LILLE
M. Steven KERBRAT Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale	Académie de PARIS
M. Kévin KERNEIS Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale	Académie de PARIS
M. Fabien LAFAGE Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale	Académie de PARIS
Mme Marine LAFFONT Bibliothécaire assistante spécialisée de classe supérieure	Académie de PARIS
Mme Clémentine LAURENT Conservatrice des bibliothèques	Académie de PARIS
Mme Marie LE MER Conservatrice des bibliothèques	Académie de VERSAILLES
Mme Claire MENARD Conservatrice des bibliothèques	Académie de VERSAILLES
M. Cédric MERCIER Conservateur des bibliothèques	Académie de VERSAILLES
M. Hugo RUNAVOT Bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure	Académie de PARIS
M. Rodolphe SADY Bibliothécaire	Académie de PARIS
Mme Véronique SENEZE Attachée principale d'administration de l'Etat	Académie de PARIS
M. Arnaud SILLET Conservateur général des bibliothèques	Académie de CRETEIL
Mme Laurence SUNYACH Conservatrice des bibliothèques	Académie de LILLE
Mme Camille TEDESCO Bibliothécaire	Académie de MONTPELLIER
M. Stéphane TONON Conservateur des bibliothèques	Académie de CRETEIL
Mme Anne-Sophie TRAINEAU Conservatrice en chef des bibliothèques	Académie de POITIERS
Mme Nadia ZOUAQ Conservatrice des bibliothèques	Académie de PARIS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 4 décembre 2024

La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine Collineau

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Service de l'attractivité et de la politique des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers et du recrutement

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu l'arrêté du 23 mai 2012 fixant les modalités d'organisation, le programme et la nature des épreuves des concours de recrutement dans le grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2012 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours pour le recrutement de bibliothécaires assistants spécialisés de classe normale ;

Vu les propositions du président du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne de recrutement dans le grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale est constitué comme suit pour la session 2025 :

Président

M. Hervé COLINMAIRE
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Vice-Présidente

Mme Odile GRANDET
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Membres du jury

M. Thomas ANTIGNAC
Bibliothécaire

Académie de PARIS

Mme Nathalie BAILLY
Bibliothécaire assistante spécialisée de classe exceptionnelle

Académie de CRETEIL

Mme Agnès BERGONZI
Conservatrice en chef des bibliothèques

Académie de PARIS

M. Maxime BLIN
Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale

Académie de NORMANDIE

M. Alexandre CHAUTEMPS
Conservateur en chef des bibliothèques

Académie de PARIS

Mme Anne-Sophie CHEVANNE
Bibliothécaire hors classe

Académie de DIJON

Mme Marion CHOVET
Conservatrice des bibliothèques

Académie de PARIS

Mme Delphine COUDRIN
Conservatrice en chef des bibliothèques

Académie de BORDEAUX

Mme Emeline DANDEU
Bibliothécaire assistante spécialisée de classe exceptionnelle

Académie de LA REUNION

M. Thibault DE DURAND Bibliothécaire	Académie de PARIS
Mme Magali DOUCET Bibliothécaire assistante spécialisée de classe exceptionnelle	Académie de VERSAILLES
Mme Hélène FORTIN Conservatrice en chef des bibliothèques	Académie de POITIERS
M. Jérôme GRAMMONT Bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure	Académie de LILLE
Mme Anne-Sophie GUILBERT Bibliothécaire assistante spécialisée de classe exceptionnelle	Académie de LILLE
M. Steven KERBRAT Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale	Académie de PARIS
M. Kévin KERNEIS Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale	Académie de PARIS
M. Fabien LAFAGE Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale	Académie de PARIS
Mme Marine LAFFONT Bibliothécaire assistante spécialisée de classe supérieure	Académie de PARIS
Mme Clémentine LAURENT Conservatrice des bibliothèques	Académie de PARIS
Mme Marie LE MER Conservatrice des bibliothèques	Académie de VERSAILLES
Mme Claire MENARD Conservatrice des bibliothèques	Académie de VERSAILLES
M. Cédric MERCIER Conservateur des bibliothèques	Académie de VERSAILLES
M. Hugo RUNAVOT Bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure	Académie de PARIS
M. Rodolphe SADY Bibliothécaire	Académie de PARIS
Mme Véronique SENEZE Attachée principale d'administration de l'Etat	Académie de PARIS
M. Arnaud SILLET Conservateur général des bibliothèques	Académie de CRETEIL
Mme Laurence SUNYACH Conservatrice des bibliothèques	Académie de LILLE
Mme Camille TEDESCO Bibliothécaire	Académie de MONTPELLIER
M. Stéphane TONON Conservateur des bibliothèques	Académie de CRETEIL
Mme Anne-Sophie TRAINEAU Conservatrice en chef des bibliothèques	Académie de POITIERS
Mme Nadia ZOUAQ Conservatrice des bibliothèques	Académie de PARIS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 4 décembre 2024

La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine Collineau